



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 5/2023

Séance ordinaire du 19 septembre 2023
à la Salle des spectacles

Présidence : Mme Anne-Marie FISCHER

Membres présents :	69
Membres absents excusés :	11
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Marylin JATON, Laurence MUNDINGER et Manon REIST et MM. Marco CAFFARO, Ernest CORBAZ, Anton EPP, Philippe KOCH, Fabien LOI ZEDDA, Tim MATHEY, Youri ROSSET et Marc VERAGUTH.

Absent non excusé : -

A 19h30, **Mme Anne-Marie Fischer**, Présidente, ouvre cette séance ordinaire sous sa présidence et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale.

Elle remercie les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Un président tout seul, il n'existe pas. La présidence c'est aussi une équipe. Cette équipe qui travaillera pour vous cette année elle est représentée par :

- Mme Fabienne Gheza, secrétaire
- Mme Mélanie Estoppey, secrétaire suppléante
- Mme Marisa Dürst, 1^{ère} vice-Présidente
- M. François Puricelli, 2^{ème} vice-Président
- MM. Patrick Eerdmans et Pierre Borel, scrutateurs
- MM. Esteem Okoro et Bernard Thonney, scrutateurs suppléants

Elle les remercie déjà tous pour l'aide précieuse qu'ils lui apporteront tout au long de cette année présidentielle.



Elle salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

Pour les prises de paroles, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre, il n'y aura désormais plus de micro dans la salle.

Elle donne lecture de la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel au moyen du vote électronique.

Le quorum est atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte avec 64 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente informe que le point 16 *Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par la commission de gestion 2022 « Mise en place d'un logiciel de saisie des heures »* ne pourra pas être traité, l'interpellateur étant absent ce soir. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la séance du 07 novembre.

Elle passe au vote de l'ordre du jour modifié.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté à une grande majorité.

2. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente donne les informations, la plupart du temps comme elle les a vécues ou reçues chronologiquement depuis son entrée en fonction :

- Le vendredi 8 septembre, elle a assisté aux obsèques de Mme Patricia Auberson, épouse de notre collègue Georges Auberson. Elle prie l'Assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.
Notre collègue et ami Georges Auberson lui a demandé de vous lire un petit mot : *« Profondément touché par votre témoignage de sympathie reçu lors de son deuil, la famille de Patricia Auberson vous remercie de l'avoir entouré par votre présence et votre soutien et vous prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance. »*
- Participation à une séance d'information concernant les prochaines élections sur invitation du Canton.
- Participation aux rencontres des Estivales à Épalinges ainsi qu'à la célébration de la fête nationale sur invitation de la Municipalité, qu'elle remercie encore.



- Visite de six nonagénaires dont vous pourrez trouver les récits et les photos dans le journal d'Épalinges. Certaines sont déjà parues, les autres le seront pour les prochaines lectures.
- Vous trouverez sur la page d'accueil d'Extranet le lien pour consulter les photos de notre dernière sortie extra muros du 17 juin.
- Suite à la remarque de M. Pidoux lors de la séance CC du 13 juin : « **M. Julian Pidoux** demande, vu que les rapports des commissions ne sont que rarement lus en séance plénière, comment pourrait-on faire pour que ceux-ci figurent sur le site internet de la Commune ? », tous les rapports des commissions depuis le début de la législature figurent dès maintenant sur le site de la Commune. Elle remercie le Greffe pour ce travail.
- Le 16 août, M. Serge Dudan, président du groupe Hors partis, l'a informée que M. David Regamey reprend la présidence du parti et que celui-ci devient Entente Palinzarde. Le droit cantonal laissant une grande autonomie aux conseils communaux quant à l'organisation des groupes politiques qui les constituent, le règlement de notre Conseil ne contenant pas de dispositions précises sur la constitution et le fonctionnement des groupes politiques, le Bureau a pris acte et validé ce changement d'appellation.
- Le document sur les bonnes pratiques que vous avez tous reçu comporte quelques coquilles, il sera donc revu et corrigé.
- Un nouveau modèle a été établi pour les rapports des commissions ad hoc, incluant la liste des présences ainsi que pour les commissions permanentes. Ceux-ci sont à disposition sur l'Extranet. Merci de bien vouloir utiliser les documents qui se trouvent sur l'Extranet pour faciliter le travail pour le comptage de vos présences.
- À ce jour, elle n'a reçu aucune lettre de démission fort heureusement.

La Présidente en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2023.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle passe au vote du procès-verbal du 13 juin 2023.

Au vote, le procès-verbal du 13 juin 2023 est accepté à l'unanimité.

4. ASSERMENTATION D'UN/D'UNE CONSEILLÈRE COMMUNALE.

La Présidente invite Mme Laetitia Kulak à s'avancer et l'Assemblée à se lever. Conformément à l'article 5 de notre règlement, la nouvelle conseillère doit prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de son nom, elle est invitée à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».



Après avoir prêté serment, Mme Laetitia Kulak est félicitée et applaudie, elle peut donc rejoindre son groupe et siéger valablement.

Avec l'arrivée 2 conseillers et cette assermentation, l'Assemblée est maintenant au nombre de 67.

5. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION DE GESTION.

La Présidente rappelle que ce point est resté en suspens lors de notre dernier Conseil afin d'obtenir un avis de droit de la part de la DGAIC. Ensuite, les partis ont été informés dès la réponse obtenue.

Afin d'éviter tout vice de forme, elle demande à la 1^{ère} Vice-Présidente, Mme Marisa Dürst, de bien vouloir gérer cette élection. Nous procéderons de la même manière pour le point 7 de l'ordre du jour.

Mme Marisa Dürst donne la parole à M. Yann Glayre du groupe UDC qui propose la candidature de Mme Anne-Marie Fischer en tant que membre suppléant à la commission de gestion.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Anne-Marie Fischer est élue tacitement.

6. ÉLECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS.

Deux postes sont à repourvoir.

La Présidente donne la parole à M. Michael Crottaz du Parti socialiste qui propose la candidature de M. Laurent Balsiger en tant que membre à la commission d'urbanisme et des constructions.

Elle donne ensuite la parole à M. Yann Glayre du groupe UDC qui propose la candidature de Mme Christine Von Siebenthal en tant que membre à la commission d'urbanisme et des constructions.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Christine Von Siebenthal et M. Laurent Balsiger sont élus tacitement.



7. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS.

La Présidente demande à la 1^{ère} Vice-Présidente, Mme Marisa Dürst, de bien vouloir gérer cette élection.

Mme Marisa Dürst donne la parole à M. Yann Glayre du groupe UDC qui propose la candidature de Mme Anne-Marie Fischer en tant que membre suppléant à la commission d'urbanisme et des constructions.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Anne-Marie Fischer est élue tacitement.

8. ÉLECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES.

La Présidente donne la parole à M. François Puricelli du groupe PLR qui propose la candidature de M. Marc Veraguth, excusé ce soir, en tant que membre à la commission des finances.

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Marc Veraguth est élu tacitement.

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est maintenant au nombre de 68.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Présidente donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ M. Alain Monod, Syndic

Départ de Mme Araman et réorganisation du Greffe municipal en découlant : tout d'abord pour vous signaler un départ qui était déjà prévu et annoncé depuis longtemps. C'est bien évidemment celui de Mme Patricia Piano qui prend une retraite bien méritée après plus de trente-cinq ans d'activité au sein de la Commune. En revanche, ce qui n'était pas prévu, c'est le départ de Madame Araman, chargée de la communication, souhaitant retourner à son métier de base qu'est le journalisme. Une solution a été trouvée à l'interne puisque nous avons une deuxième personne de formation de journaliste en la personne de Mme Sylvie Guggenheim, Secrétaire municipale adjointe, qui a demandé de pouvoir reprendre cette fonction de la communication. Ce qui nous arrange beaucoup parce que cela facilite la transition. Mais cela nécessite la recherche et l'engagement d'un-e nouveau-elle Secrétaire municipal-e adjoint-e. Il y a eu un autre départ qui n'était pas prévu non plus, celui de [REDACTED], qui était là depuis deux ans et qui a souhaité partir dans l'événementiel.



Arrivée de deux nouvelles ASP : vous l'avez peut-être remarqué, nous avons depuis peu deux assistantes de sécurité publique et c'est une nouveauté dans notre Commune. La première, Mme Lina Prado, remplace M. Bähler qui nous a quittés pour une commune un peu plus proche de son domicile. Et le deuxième engagement, Mme Nélia Dominguez, remplace M. Philippe Boichat qui lui aussi a pris une retraite bien méritée après plus de vingt-cinq ans d'activité au sein de la Commune.

Zones 30 sur le territoire communal : c'est presque un sujet récurrent que sont les zones 30 km/h. Il a parlé des zones 30km/h au mois de juin sur les routes secondaires, non affectées au trafic général, en signalant qu'on allait mettre la Biolleyre, le Ruisseau Martin, le Bois-de-Ban, le Chaugand en zone 30km/h. Le chemin de la Possession étant un chemin privé, on ne peut pas rentrer en matière. Alors si ce n'est plus soumis à l'accord de la commission cantonale de circulation, respectivement la sous-commission de limitation de vitesse, il n'en demeure pas moins que la DGMR examine ces demandes. Et en l'occurrence, il y a deux tronçons pour lesquels on nous refuse ce 30km/h, c'est d'une part la partie du Chaugand qui va depuis le collège jusqu'au parking du tennis au motif qu'il n'y a pas d'habitation et le deuxième tronçon qui nous est refusé, c'est précisément le tronçon entre Praz-Buchilly et le chemin de la Laiterie, là où il y a l'arrêt de bus de Ballègue, au motif également qu'il n'y a pas d'habitation le long de ce chemin.

En conséquence de quoi, on nous avait promis (il pensait que ce serait fait pour ce soir) la publication dans la feuille des avis officiels, parce que c'est évidemment soumis à publication, avec recours possible dans les trente jours. Il s'est entretenu avec Mme Dürst sur le fait qu'il ne pourra pas répondre à son postulat aussi longtemps qu'il n'a pas la décision définitive qu'il espère pour la séance du mois de décembre. L'objectif est atteint, on a un certain nombre de tronçons et de routes secondaires qui seront à 30km/h. Il s'est entretenu très rapidement toute à l'heure avec Laurent Balsiger qui lui s'est fait l'auteur d'un postulat à propos du 30km/h sur des routes affectées à la circulation générale. Siégeant à la Commission cantonale de circulation, il confirme que le seul tronçon qui éventuellement pourrait être passé à 30km/h la nuit, c'est la route de la Croix-Blanche, des Croisettes jusqu'au plat de la Croix-Blanche. Pourquoi? Car pour les autres tronçons, il y a un critère absolu qui n'est pas rempli, c'est qu'il n'y a pas 200 habitants au kilomètre. Alors là aussi, il profitera de la réponse à Mme Dürst pour répondre à M. Balsiger. Il précise encore que la commission cantonale a accepté le 24 août la demande qui a été faite par la commune d'Épalalinges, s'agissant du 30km/h sur le plat de la Croix-Blanche, soit depuis la Maison Palinzarde jusqu'au terminus du bus 5.

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

Subventions cantonales pour la Grande Salle : nous avons reçu toutes les subventions pour la rénovation énergétique de la Grande salle et de l'Auberge. Il s'agit de subventions pour le solaire thermique photovoltaïque, l'isolation des façades et une



subvention pour l'efficacité énergétique. Un bonus puisque il a été labellisé Minergie P. S'il fait la somme de toutes ces subventions, elles se montent à CHF 539'483.50.

VéloStation aux Croisettes : la deuxième communication concerne la VéloStation qui a été mise en fonction aujourd'hui même, donc à côté du terminus du M2. Il rappelle qu'elle comprend dix-huit places de vélo et dix casiers avec prise électrique. C'est suite au postulat de M. Golay que la Municipalité a décidé, avec l'aide de la commission de mobilité, de mettre en service cette VéloStation. Les procédures pour s'inscrire sont détaillées sur le site de la Commune.

Réponse au vœu de Mme Neumann Donegani sur le gaspillage alimentaire : Mme Neumann Donegani demandait ce que peut faire la Municipalité pour éviter le gaspillage alimentaire venant de supermarchés de la Commune. Alors vous tombez assez à pic car le Conseil Fédéral a estimé que le gaspillage alimentaire était beaucoup trop important, c'est à dire en moyenne à peu près 30% de gaspillage alimentaire. Un certain nombre de calculs ont été faits, l'agriculture n'y contribue que pour 13%, la transformation 27%, le commerce de gros et de détail 8%, la restauration 14%. Mais c'est surtout les ménages avec 38% qui contribuent le plus à ce gaspillage alimentaire. Donc le Conseil Fédéral a adopté une feuille de route pour essayer de réduire de moitié les pertes alimentaires et il est clair que les cantons et les communes doivent y contribuer de manière assez forte. Alors qu'est-ce qui a été fait jusqu'à maintenant à Épalinges? Eh bien, en 2020 nous avons pris contact avec l'entreprise Too Good To Go afin de proposer une action promotionnelle aux commerces et restaurants d'Épalinges. Les échanges ont été favorables et on s'est mis d'accord de telle manière à ce qu'une fiche qui explique le concept Too Good To Go et une offre promotionnelle qui fait en sorte que la première année, la cotisation n'est que de CHF 59.- pour tous les commerces Palinzards. Voilà pour la première action qui a été faite. La deuxième a eu lieu il y a deux semaines. C'était un banquet Food Waste qui a été organisé par l'Office des affaires culturelles et des manifestations qui a été très bien suivi. Les gens ont été très contents et surtout passablement de commerces locaux (Denner, Perroud, Le Jars Gourmand, la Fondation du Relais et d'autres hors de la Commune) ont participé et cela a eu un franc succès. On espère que l'année prochaine, ce sera possible de le réorganiser. Et puis vous le savez probablement, derrière la Place de la Croix-Blanche, il y a un petit frigo « Madame Frigo », qui a été proposé par les Lulu et où la Municipalité a été d'accord de l'installer pour justement mettre des produits qui sont encore mangeables. Il y a également un certain nombre de propositions d'actions qu'il ne va peut-être pas détailler ici, mais notamment de prendre contact avec la Migros et la COOP qui sont un peu les grands absents de toutes ces démarches. Ils ne sont pas toujours très motivés quand des actions ponctuelles se font. Ils veulent des choses un petit peu plus globales et nous envisageons de les contacter pour pouvoir faire quelque chose à ce niveau-là.



▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Bilan des Estivales : tout d'abord, un bilan des Estivales qui se sont déroulées du 1^{er} juillet au 20 août. La météo a été très favorable et n'a perturbé qu'une seule des soirées programmées. Au total, ce sont 1730 personnes qui ont fréquenté les 22 soirées organisées soit par la Commune, soit par des associations locales. Les retours ont été très positifs et l'Office de la culture a reçu de très nombreux messages de remerciement et de félicitations. Un constat toutefois, pour répondre à une demande du groupe des jeunes de notre Conseil qui souhaitait qu'il y ait une ouverture plus large de la buvette en fin de semaine, nous avons décidé d'ouvrir la plateforme chaque jeudi, vendredi et samedi. Force est de constater que, s'il n'y a pas une animation organisée par la Commune mais seulement une ouverture de la buvette, la participation a été très faible, ne couvrant de loin pas les frais pour rémunérer les étudiants qui assuraient le service à la buvette. Nous ne renouvèlerons donc pas cette expérience l'année prochaine. Le soir où la Commune avait organisé une soirée à thème et des Food-trucks, la participation a été très importante. Un peu moins lorsque c'étaient des sociétés locales ou des partis politiques, mais, dans l'ensemble, toutes les personnes qui se sont impliquées pour organiser une soirée ont été très satisfaites. Il faut toutefois être conscients qu'avec le budget alloué à l'organisation des Estivales, il n'est pas possible de prévoir des animations musicales 2 soirs par semaine. Nous sommes donc en train de réfléchir aux solutions pour optimiser encore le concept pour l'année prochaine.

Démolition au Polny 59 : arrêt des travaux et dénonciation à la Préfecture : lors du précédent Conseil, elle a fait part du problème survenu au chemin du Polny 59 où la Municipalité s'est retrouvée devant le fait accompli que la villa située sur cette parcelle avait été entièrement détruite alors que l'autorisation de la Municipalité ne portait que sur une transformation. Vous avez été informés qu'un avis juridique serait demandé à notre avocat, lequel a conclu qu'une dénonciation à la Préfecture était nécessaire, ce qui a été fait. La procédure suit donc son cours. Tous les travaux sur cette parcelle sont suspendus.

Adoption du PDCom par le Canton et entrée en force : le Plan directeur communal (PDCom) qui avait été approuvé par notre Conseil communal en septembre 2022 a également été approuvé par le Conseil d'État en date du 5 juillet 2023. La fin du délai référendaire étant fixé au 18 août écoulé, le PDCom est donc entré en force.

Plan de quartier « Les Planches-Montblesson » : pour rappel, ce plan de quartier a été soumis à l'enquête préliminaire en 2015, puis mis à l'enquête publique en février 2016, faisant alors l'objet de 21 oppositions. Les 21 novembre 2017 et 25 septembre 2018, le Conseil communal d'Épalinges a adopté ce plan de quartier et levé les oppositions et, le 21 mai 2019, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a également approuvé le plan de quartier « Les Planches-Montblesson ». Plusieurs habitants d'Épalinges ayant recouru contre cette décision du Département du territoire et de l'environnement, le tribunal cantonal a été saisi de l'affaire. Les



différents motifs de recours contre cette décision du DTE ont été étudiés par le Tribunal cantonal qui les a réfutés dans un document de 41 pages. Le Plan de quartier (PQ) et son règlement (RPQ) ont été jugés conformes au plan directeur cantonal, au projet d'agglomération Lausanne-Morges ainsi qu'aux différentes lois cantonales et fédérales. Le recours a donc été rejeté, ce qui avait fait l'objet d'une de ses précédentes communications en septembre 2021. Les opposants ont ensuite recouru au TF contre la décision de la CDAP et l'arrêt du TF vient de tomber le 8 septembre 2023 rejetant le recours. La demande de permis de construire pourra donc être soumise à l'enquête publique prochainement. Elle profite de cette information et de cet exemple pour répondre encore une fois à un vœu de la CUC qui demandait que la Municipalité priorise les projets de construction au sein de la Commune. Qui aurait pu savoir qu'un projet débuté en 2013 ne verrait sa mise à l'enquête que 10 ans plus tard. Dans tous ces sujets en lien avec l'aménagement du territoire, la temporalité est totalement incertaine ce qui rend impossible toute priorisation.

- **Mme Chantal Good, Municipale**

OEJS en sous-effectif durant quelques mois, donc retard dans traitement des affaires du Conseil communal : l'assistante sociale ayant demandé à diminuer son taux pour reprendre des études, l'office sera en sous-effectif dès le 1^{er} octobre et ceci durant quelques mois. Il y aura donc un retard dans le traitement de certaines affaires du Conseil communal.

Arrivée d'un nouveau travailleur social de proximité : M. Vincent Colliard, nouveau travailleur social de proximité, a été engagé au 1^{er} septembre en remplacement de M. Frédéric Rebeaud qui quitte la Commune.

Skatepark sur le site de Bois-Murat : bilan positif de l'installation du skatepark dans le préau de Bois-Murat pendant l'été tant au niveau des utilisateurs, que des concierges que de la direction des écoles.

Rentrée scolaire : le parascolaire a dû faire face à une augmentation importante de la fréquentation des bus scolaires et du réfectoire avec en plus de demandes de dernières minutes.

- **M. Roland Perrin, Municipal**

-

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est maintenant au nombre de 69.



10. ARRÊTÉ COMMUNAL D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2024/2025 – APPROBATION – PRÉAVIS N° 13/2023.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Félix Schmidt. La lecture du préavis l'inquiète en matière de politique et de stratégie de la Municipalité. Au point 8, dans la première phrase de la proposition municipale, il est écrit « ...la Municipalité estime qu'il est toujours trop tôt pour envisager une hausse du taux d'imposition communal. ». Ceci veut dire que la Municipalité estime qu'il y aura un moment où il sera temps d'envisager cette hausse des impôts. Nous venons d'élire une Municipalité à majorité de droite, les habitants sont en droit d'attendre de celle-ci une position inverse qui doit être que la Municipalité fera tout son possible pour éviter toute hausse d'impôts. Ceci doit être une priorité. Pour ceci, une gestion rigoureuse est nécessaire, qui vise à équilibrer les recettes et les dépenses et à maintenir un plafond d'endettement raisonnable et finançable même dans la perspective prévisible d'une hausse des taux d'intérêts. Ceci implique une priorisation des dépenses et des investissements, un renoncement ou un report des dépenses non indispensables telles que celles qui nous sont présentées ce soir.

Ceci nécessitera d'établir une réelle stratégie financière à long terme, visant notamment à :

- maintenir ou développer un certain équilibre entre une population fortunée et payant beaucoup d'impôts et une population faiblement contributive, notamment via l'aménagement du territoire.
- ne pas laisser enfler les dépenses courantes et en particulier le personnel communal.
- repousser ou à renoncer à des investissements non indispensables.
- développer une politique fiscale attractive comme présentée précédemment.
- développer des conditions cadres favorables à l'établissement d'entreprises (en particulier le développement du Biopôle sur Epalinges)
- établir une trajectoire à 3 et 5 ans de maîtrise de l'endettement et à s'y tenir
- remettre à l'honneur la notion de rentabilité d'investissement pour chaque projet présenté au CC

Une vraie stratégie financière est donc nécessaire. Les Vert'libéraux s'étaient opposés à l'accroissement excessif du plafond d'endettement. Nous nous battons dans tous les cas pour refuser un accroissement du taux d'impôt, si nécessaire par referendum. Nous tenons absolument à ce qu'Épalinges reste indépendante, avec une fiscalité différente de Lausanne, et ne soit pas amenée à fusionner avec celle-ci.

Mme Noémie Neumann Donegani. Elle prend la parole ce soir pour aborder un sujet délicat qui touche à la fois nos valeurs fondamentales et les besoins de notre communauté. L'impôt sur les successions en ligne directe est un sujet complexe et qui nécessite une approche



équilibrée et consensuelle. Nous reconnaissons tous, peu importe si nous sommes de gauche ou de droite, l'importance de la transmission intergénérationnelle, que ce soit sur le plan immobilier, financier, moral ou éducatif. Les parents aspirent naturellement à léguer à leurs enfants un héritage qui devrait faciliter leur avenir. C'est un principe fondamental que nous partageons en tant que parents. Cependant, nous sommes conscients des contraintes économiques auxquelles sont confrontées certaines familles lors de transferts de patrimoine dans le cadre des entreprises familiales. Le changement de génération peut être une période critique et l'impôt sur les successions peut aggraver la situation. La problématique sur la succession difficile des fermes est d'ailleurs souvent médiatisée. En Suisse Romande, si vous êtes domicilié dans le canton de Genève, du Valais, de Fribourg, de Berne ou du Jura, l'héritage destiné à votre conjoint mais aussi à vos enfants est totalement exempté d'impôt. Pour s'assurer de laisser un héritage libre d'impôts à ses proches, certains Palinzards choisissent donc vers leurs vieux jours d'installer leur domicile fiscal dans un canton plus avantageux. Nous connaissons tous des personnes qui sont parties, par exemple dans le Valais, pour cela. C'est pourquoi les Verts-libéraux proposent une réduction initiale de 50% du taux de l'impôt sur les successions en ligne directe. Ainsi, nous nous approchons des communes de notre district comme Jouxteins-Mézery, le Mont-sur-Lausanne et Romanel sur Lausanne, qui ne prélèvent eux par contre rien sur les mutations en ligne directe descendante. Elle rappelle que 50% de toutes les communes vaudoises pratiquent le 0%. Notre mesure vise à trouver un compromis entre la préservation des biens familiaux et la nécessité de maintenir une base fiscale solide. Nous devons nous assurer que notre commune soit attrayante pour les contribuables fortunés, ce qui permettrait d'assurer une stabilité financière nécessaire à la réalisation de nos projets sociaux et écologiques. Notre proposition d'amendement est la suivante : « Le taux de l'impôt sur les successions en ligne directe descendante (chiffre 5b, 2^e point) est à fixer à 25 centimes par franc perçu par l'État. Elle tient à souligner que cette demande de réduction des impôts successoraux concerne uniquement les héritiers en ligne descendante, pas les héritiers en ligne ascendante (enfants ou parents), ni les héritiers collatéraux (frères, sœurs, cousins, cousines) ni les non-parents. En adoptant cette mesure, nous enverrons un message fort. Notre commune cherche à équilibrer les besoins de tous les résidents tout en maintenant la stabilité financière. Finalement, elle tient encore également à informer l'Assemblée qu'il a été soulevé un potentiel problème formel concernant l'absence de coefficient d'impôt dans la conclusion du préavis. Après consultation préalable de la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes), il est confirmé que l'arrêté d'imposition peut être traité comme un règlement, ce qui permet de proposer des amendements au contenu de l'arrêté.

M. Maurice Mischler, Municipal. Alors le moins qu'on puisse dire c'est que vous nous prenez à froid. Vous avez un délégué à la commission des finances, ça aurait pu être discuté. Vous jouez avec le feu Madame Donegani, vous proposez une chose qui est grave. Ça fait à peu près douze ans qu'il s'occupe des finances dans la Commune. L'idée est vraiment de faire une stabilité par rapport à la politique financière de la Commune. Si vous enlevez un revenu à la Commune, il faudra le payer cash directement et il y a un certain nombre d'investissements et d'ailleurs vous êtes Verte-libérale, vous devriez le savoir, on doit assainir



passablement nos propriétés et nos bâtiments. Et il vient d'ailleurs de vous le dire dans les communications, ça nous donne des subventions et des économies d'énergie. Ce sont des investissements importants qui concernent justement le réchauffement climatique qui correspond aussi à l'assainissement énergétique de nos bâtiments qui sont un grand contributeur des gaz à effet de serre. Si vous proposez ce qui est là, c'est une perte sèche pour la Commune et il rappelle que l'impôt sur les successions a été voté au niveau cantonal, il existe déjà au niveau cantonal. L'idée est que la Commune reçoive la moitié de ce que le Canton prend, c'est un équilibre qui a été fait entre les communes et le Canton. Là, si vous voulez vraiment mettre le coup de pied dans la fourmilière, c'est peut-être une bonne idée, c'est peut-être électoraliste, mais en tout cas c'est une très mauvaise chose pour la stabilité de la Commune.

Mme Noémie Neumann Donegani répond que c'était bien réfléchi. Vous amenez plusieurs questions. La première, elle a vérifié en 2021, c'était à peu près un demi-million que nous avons pu récupérer. Là-dedans, il faut savoir qu'il y a toutes les successions, donc nos parents ascendants, descendants, donations. Elle a demandé au boursier d'avoir les chiffres qui lui a dit qu'il n'était pas possible d'avoir les différents chiffres. Mais elle a pu vérifier qu'en 2021, c'était à peu près un demi-million qu'on a reçu. Il faut aussi savoir que parfois c'est un peu moins, parfois c'est un peu plus parce qu'évidemment on ne sait jamais combien de personnes vont décéder. Le but de cette proposition, c'est qu'une fois qu'une personne décède et qu'on reçoit un peu moins, c'est d'avoir des contribuables un peu plus fortunés qui payent chaque année et là à ce moment-là vous pouvez avoir de nouveau de l'entrée. Le but est d'avoir plus d'entrées pour justement assurer tous les projets que nous avons.

M. Maurice Mischler, Municipal. Il n'a pas du tout ces chiffres. En 2022, nous avons reçu pour l'impôt sur les successions et donations deux millions deux cent cinquante-deux mille. C'est le chiffre qu'il a sur les donations. Alors effectivement on peut jouer sur les chiffres en disant oui ce n'est pas en ligne directe etc. Ce ne serait pas une perte sèche de deux millions mais ce serait une perte sèche d'environ un million par année facilement.

M. Erich Dürst. Il aimerait tout d'abord répondre à l'intervention de M. Schmidt pour lui rappeler que c'est notre Conseil qui non seulement vote le taux d'imposition mais vote également les investissements et les budgets annuels. Ce n'est pas la Municipalité qui vote ces dépenses. C'est important de rappeler cela car M. Schmidt demande à la Municipalité de maîtriser les dépenses. Il devrait le demander à notre Conseil. Maintenant, notre Conseil est là pour représenter la population qui a certes élu une majorité de droite à la Municipalité. Il n'aime pas trop ces notions gauche droite au niveau de la Commune, mais la population n'est pas uniquement en attente de baisse d'impôts mais également de places de crèche, d'un système de transport public performant, d'une commune moderne qui propose des animations culturelles. Elle est en attente de beaucoup de services et ces services ont un coût et notre Conseil a comme rôle de relayer ces attentes, là aussi à la Municipalité, c'est ce que nous faisons d'ailleurs séance après séance et ensuite de soutenir aussi ce type de projet. Donc on est dans un équilibre entre les charges et les recettes. Il faut toujours chercher cet équilibre. Jusqu'à présent, la Municipalité a réussi à atteindre et à préserver cet équilibre. Et après? Il y



aura un certain nombre d'incertitudes, comme il en ressort très clairement du préavis sur l'arrêté d'imposition. Il se permet donc de relayer que la commission des finances s'est penchée sur ce préavis et vous recommande d'accepter ce préavis.

M. Alain Monod, Syndic. Dans le prolongement de ce que vient de dire M. Dürst, il rappelle que le nouveau plafond d'endettement est pour moitié dû à l'extension du site scolaire de Bois-Murat, extension qui a été votée par votre Conseil. A propos des impôts de succession, il s'étonne une fois de plus qu'un conseiller ou une conseillère prenne directement contact avec les services de l'administration sans en référer aux municipaux concernés. Il l'avait déjà dit à une autre occasion, les collaborateurs de l'administration, pour des questions de loyauté, ne sont pas là pour répondre directement aux conseillers communaux. Vous avez des interlocuteurs que sont les Municipaux. Et puis dire aussi concernant cette loi d'impôt sur le plan cantonal, qu'auparavant entre époux, il y avait un impôt de succession, il y avait un impôt total et complet pour les descendants, donc en ligne directe. Cette loi a été modifiée, dans le sens où il n'y a plus d'impôts entre époux. Et puis les CHF 250'000 premiers francs d'impôts de succession en ligne directe sont exonérés. Il rappelle aussi que la commune ne peut pas percevoir d'impôts si le Canton n'en perçoit pas. En l'occurrence, on ne peut plus percevoir d'impôts sur la succession entre époux. C'est pour cela qu'on aurait peut-être souhaité que cet amendement soit déposé à la commission des finances, cela aurait peut-être permis de renseigner plus valablement le Conseil ce soir et prendre une décision en connaissance de cause. Parce qu'actuellement, si on entre dans les considérations de Madame Donegani, vous nous privez d'une certaine manne, cette manne qu'on ne connaît pas. Par contre, on a au budget 2023 un million trois cent mille sur ces impôts de succession et au budget 2024, qui vient de passer à la Municipalité, on a, sauf erreur, reporté un million six ou un million sept dans la mesure où on aura probablement qu'en 2024 les effets et le produit de la succession Peier pour laquelle vous vous êtes prononcés en début d'année. Mais la difficulté une fois de plus, c'est sur cette manne totale d'impôts de succession, on n'arrive pas à déceler le montant exact concerné par votre intervention Madame Donegani, c'est ça le problème.

M. Julian Pidoux. Face à cette bataille de chiffres, il aimerait quand même pouvoir avoir quelques clartés, une moyenne peut-être sur dix ou quinze ans pour essayer de limiter ou de mieux comprendre cette variabilité dans le temps. Il propose de repousser le vote de ce préavis à la fois prochaine afin qu'on puisse se prononcer sur des chiffres qui soient clairs. Il n'est pas un matheux, c'est assez compliqué de faire un choix éclairé dans ces conditions.

M. Maurice Mischler, Municipal. Cela pourrait être une bonne idée sauf qu'on a jusqu'au 30 octobre pour communiquer notre point d'impôt, donc a priori ça n'irait pas pour le prochain Conseil communal.

M. Julian Pidoux demande s'il est possible d'avoir une dérogation ?

M. Alain Monod, Syndic. Comme l'a dit M. Mischler, il y a ce fait qu'on doit absolument communiquer le taux d'imposition au Canton jusqu'au 30 octobre. Et puis il y a un autre aspect, c'est que le budget a été bouclé et il va être examiné par la commission des finances.



Et on a jusqu'au 15 décembre pour le donner au Canton. Et si on n'est pas fixé ce soir sur cet amendement, cela va nous poser quelques problèmes pour la suite des opérations s'agissant du budget.

M. Laurent Balsiger. En termes de finance, la précipitation est mauvaise conseillère. Donc la proposition des Vert'libéraux peut tout à fait attendre une année et être travaillée au sein de la commission des finances comme il se doit. Il n'y a pas d'urgence en la matière. Il propose de refuser cet amendement. Et puis cet impôt sur les successions, établi sauf erreur si sa mémoire historique est bonne, au moment de la révolution française pour répartir justement les richesses. Comme socialiste, profondément attaché, c'est un impôt juste, qui justement permet à la collectivité de répartir aussi ces richesses, de s'appuyer aussi sur des moyens nécessaires pour le bien de tous. Mais ce n'est en tout cas pas une décision à prendre dans la précipitation. Certainement que la commission des finances se réjouit d'aborder ce sujet, de pouvoir mesurer les enjeux pour l'année prochaine, venir avec des réponses et des propositions mais en tout cas en l'état et pour ce soir et au vu des délais qui nous sont fixés par l'État, il encourage très vivement à refuser cet amendement.

M. Julian Pidoux. On se voit sauf erreur le 7 novembre et on doit rendre réponse à l'État le 30 octobre. Il y a d'autres dossiers qui ont pris beaucoup plus de retard que cela. Il imagine mal le Canton ou la Préfecture nous sanctionner pour une semaine de retard. C'est suffisamment important pour qu'on puisse essayer de trouver une solution ici et de pouvoir réfléchir et ne pas balayer ni la proposition ni la réponse de la Municipalité. Une semaine devrait être gérable entre la Municipalité et les autorités compétentes.

M. François Puricelli. Effectivement, on a affaire à un sac de nœud mais il faut bien voir que cette proposition est de nature profondément politique, c'est un signal qu'on veut donner. On ne va pas modifier le budget si on met 25 centimes au lieu de 50 centimes parce qu'on vous a dit que ces chiffres sont des chiffres globaux, faits par l'administration, sur tous les droits de succession. Et Dieu sait si ce sont les autres droits de succession qui font plus que les droits de succession en ligne directe puisque Monsieur le Syndic a rappelé qu'il y a une franchise de CHF 250'000. Mais on y est vite, deux enfants, une villa à Épalinges, vous êtes à plus de CHF 250'000. Et quand on nous rappelle, cher Laurent, la révolution française et la répartition des richesses, il y a une chose qui le dérange, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui sont riches mais par leur travail, et non par leur épargne accumulée. Et puis ils ont payé des impôts sur leurs revenus et paient les impôts sur la fortune. La justice fiscale est vraiment quelque chose qui est complexe, c'est vrai qu'on n'a pas les chiffres justes exacts mais c'est un point qui à son avis, n'est pas essentiel pour boucler un budget.

M. Guillaume Graf rappelle qu'on a fait beaucoup d'investissements ces derniers temps et que la charge des intérêts a augmenté. Il a de gros doutes sur le fait que ce soit le bon moment pour faire une baisse d'impôt. Il a l'impression qu'on joue un peu avec le feu.

La parole n'est plus demandée.



La Présidente, selon l'art. 84, demande si 20 conseillers souhaitent le renvoi à la prochaine séance.

Ce n'est pas le cas, la Présidente passe donc au vote de l'amendement.

Au vote, avec 27 oui, 28 non et 11 abstentions, l'amendement est refusé.

Au vu de ce résultat serré, M. Julian Pidoux demande de revoter sur l'amendement.

Plus de 20 conseillers soutiennent cette proposition, la Présidente repasse au vote.

Au vote, avec 28 oui, 35 non et 5 abstentions, l'amendement est refusé.

La discussion n'est plus demandée, La Présidente passe au vote du préavis 13/2023

Au vote, avec 53 oui, 4 non et 11 abstentions, le préavis 13/2023 est approuvé à une large majorité.

11. INTÉGRATION D'UNE UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE), AU CHEMIN DU POLNY 14, AU LIEU-DIT LE « VILLAGE », À ÉPALINGES – PRÉAVIS N° 15/2023.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, elle rappelle l'amendement de la CoFin :

L'amendement consiste à rajouter à la fin du point 2 des conclusions « ***dont les conditions limiteraient l'éventuelle indexation sur l'IPC à un maximum de 1% par année.*** »

La commission ad hoc a également émis un vœu :

La commission ad hoc émet le vœu que la Municipalité sensibilise les Palinzards et Palinzards aux risques pour nos enfants liés à la circulation automobile aux abords des établissements scolaires par tous les moyens qu'elle juge utile. Elle encourage à cet effet la population à avoir recours, quand c'est possible, à la mobilité douce, soit les déplacements en bus, à pied ou à vélo.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Esteem Okoro. Tout d'abord, il vous remercie de lui accorder cette opportunité pour discuter du préavis concernant l'intégration de l'UAPE, au chemin du Polny 14. Ce projet est certes d'une importance capitale, mais il aimerait profiter de cette occasion pour attirer votre



attention sur une vision plus ambitieuse pour notre Commune, une vision qui pourrait transformer Épalinges en un acteur proactif dans la gestion de ses terrains et infrastructures critiques. Premièrement, il aimerait parler du coût et de la durabilité du projet. CHF 380 par m² par année, hors taxe.

Bien que les intentions soient nobles et les besoins réels, le coût de location annuelle de CHF 184'167.- pendant 25 ans mérite réflexion. Cela représente plus de 4,6 millions de francs sur la durée du contrat. Devons-nous continuer à dépendre, mais surtout à dépenser dans la location de parcelles privés à des tarifs exorbitants lorsque nous pourrions investir dans des actifs qui resteraient propriétés de la Commune ? Pourquoi ne pas envisager une autre stratégie ? Une stratégie à long terme où la Commune serait propriétaire de ses terrains et pourrait choisir ce qu'elle pourrait en faire (bâtiments ou locations). Cette question avait déjà été soulevée par son prédécesseur M. Gérard Demierre lors du préavis 11/2011. Il cite : « Instauration d'une politique d'acquisition de biens fonciers sur le territoire communal ». Cette approche nous permettrait de conditionner les types d'activités économiques et même le type de population pouvant s'y installer, ce qui pourrait avoir des retombées positives sur la cohésion sociale, économique et le bien-être de notre Commune. Le terrain est non seulement une ressource, mais également un héritage, un lien avec notre histoire et notre identité. Le sol sur lequel nous envisageons d'ériger cette UAPE n'est pas qu'une parcelle parmi tant d'autres, elle est une partie de notre patrimoine, un chapitre dans lequel s'inscrira le futur des Palinzards et Palinzardes de demain qui y seront accueillis. En devenant propriétaires et non locataires de nos infrastructures, nous pourrions reprendre notre destin en main.

Dans un tout autre registre et non pas des moindre, investir dans l'immobilier est non seulement un moyen de maîtriser notre avenir, mais cela nous permettra également de constituer un actif tangible et rentable sur le long terme. En plus de profiter de taux très bas et de notre droit de préemption, un outil formidable qui a été institué par le Canton justement pour cette raison, ces investissements pourraient s'autofinancer et même générer des revenus supplémentaires pour la Commune, libérant ainsi des fonds pour d'autres projets sociaux ou pour soutenir nos infrastructures. Baisser les impôts ne nous aidera pas à atteindre cet objectif. Pour conclure, bien évidemment il est en faveur de cette nouvelle UAPE à Épalinges, mais il demande de considérer une vision plus large. Il vous propose donc de soutenir ce préavis, mais aussi, et surtout, de réfléchir à une stratégie foncière plus ambitieuse pour Épalinges. Devenons non pas des spectateurs de l'évolution de notre belle Commune, mais bien les auteurs de son histoire et de son futur.

M. Julian Pidoux présente un petit schéma pour exprimer ses propos. Les discussions de la commission ont beaucoup tourné autour de la circulation routière autour de l'UAPE. Il n'y aurait pas beaucoup de place pour stationner. Avec quatre véhicules parkés en zone dépose, cette configuration est compliquée. Au lieu d'une zone pose/dépose le long du Polny, pourquoi ne pas se concentrer sur une zone pose/dépose sur la route du Village ? Les horaires étant décalés entre les enfants qui vont à l'UAPE et ceux qui vont à l'école du Village, les parents devraient marcher un peu plus mais ce serait plus sécurisé.



M. Roland Perrin, Municipal. La Municipalité analysera cette idée car c'est une bonne idée. Mais la meilleure des idées c'est que les enfants, comme il est mentionné dans le rapport, aillent à pied à l'école. Attention, ça ne fait pas partie du préavis mais il a vu des esquisses où il y aurait trois places de parc du côté des constructions. Il faut bien séparer les choses mais on analysera cette idée.

M. Mazyar Yosefi. Tout d'abord, il félicite la Municipalité pour l'intégration de cette UAPE, c'est bienvenu pour tous les parents sur la Commune d'Épalinges. Il a une question : on sait que les UAPE sont déjà presque saturées, on connaît le casse-tête des parents en début de chaque année scolaire. Les travaux vont démarrer tout soudainement et les 74 places seront inaugurées en juin 2025. Est-ce que la Commune a un plan pour tenir la situation avec les unités d'accueil actuelles entre 2023 et 2025 ?

Mme Chantal Good, Municipale. Dans le préavis, il est fait mention que certains enfants provenant d'autres UAPE seront déplacés vers cette nouvelle UAPE. Cela va libérer des places dans les autres UAPE avec moins de trafic de bus, etc. Donc c'est un déplacement de certains enfants mais avec d'autres places libres. Honnêtement, on ne sait pas encore si on arrivera à accueillir tous les enfants.

M. Julian Pidoux. Comme il était dans la commission, la directrice de l'UAPE nous a informés qu'à l'heure actuelle, ils avaient réussi à répondre à toutes les demandes actuellement à part quelques petits cas et puis qu'ils essayaient d'améliorer les taux d'occupation des jours qui ne sont jamais occupés à 100%. Effectivement, il y a des jours qui sont sous-occupés et d'autres plus et ils essayent de jouer avec ça. Mais aujourd'hui la situation pour le parascolaire était sous contrôle.

M. Alain Monod, Syndic donne un complément suite à l'intervention de M. Yosefi. Effectivement au point 3.2 du préavis, on dit très clairement que dès la rentrée scolaire 2024-2025, soit à la fin des travaux sur le site de Bois-Murat, 24 places supplémentaires seront disponibles à la Trottinette. Donc c'est déjà un premier pas en attendant l'arrivée de cette unité d'accueil au Polny.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de l'amendement de la CoFin, soit de rajouter à la fin du point deux des conclusions « **dont les conditions limiteraient l'éventuelle indexation sur l'IPC à un maximum de 1% par année.** »

Au vote, avec 64 oui, 2 non et 2 abstentions, l'amendement est approuvé à une large majorité.

La Présidente passe maintenant au vote du préavis 15/2023 amendé.

Au vote, avec 66 oui, 1 non, le préavis 15/2023 amendé est approuvé à une large majorité.



12. ADHÉSION À L'ENTENTE INTERCOMMUNALE «COMMUNAUTÉ TOURISTIQUE DE LA RÉGION LAUSANNOISE » – PRÉAVIS N° 16/2023.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Stéphane Bruneau. Le préavis 16/2023 nous invite à rejoindre la communauté touristique lausannoise dont le but est le développement de l'activité économique liée au tourisme dans notre région et particulièrement pour Epalinges.

L'objet est très attirant pour les Vert'libéraux sachant qu'on parle de développement économique, ce dont notre commune a fortement besoin. Pour bien se rendre compte de la portée d'un tel objet, nous avons donc recensé les objets et attraits touristiques de notre commune : l'Église des Croisettes, le Sentier Burki, le Sentier du Flon, la cascade du Flon-Morand et ... et rien d'autre. Certes nous avons plusieurs restaurants mais aucun hôtel. L'offre d'hébergement se résumant, comme mentionné dans le préavis, à des nuitées Airbnb.

Le total de ces nuitées est estimé à 5'000 pour notre Commune. Lausanne, d'après les données OFS de 2022, représente 459'000, notre poids dans cette entente représente donc moins de 1%. Cette différence de nuitées est particulièrement importante dans le calcul des attributions du fond concerné par ce préavis. Il va y revenir.

Alors cette entente, en dehors de promouvoir le tourisme de la région prévoit un fond qui sera alimenté par deux biais selon l'article 7 de la convention intercommunale :

- Une participation sur les revenus de la taxe de séjour éventuellement une participation sur une taxe sur les activités culturelles ou le développement économique associé à ces activités si nous validons un règlement communal dans ce sens. Le montant de la taxe, bien qu'édictee par un règlement communal, devra répondre aux règles d'harmonisation émises par l'Entente (article 8 de la convention de répartition). Nous ne serons donc pas maîtres de notre taux d'imposition.
- Par des contributions communales ponctuelles ou régulières. Celles-ci n'étant pas définies explicitement par la convention, le montant, la régularité et donc le coût pour notre commune est totalement aléatoire. Et même si nous avons un représentant siégeant dans l'entente, je rappelle que notre poids, rien que dans l'offre hôtelière est inférieur à 1%, autant dire que nous n'aurons pas voix au chapitre.

Ce qui nous restera de la taxe, s'il en reste, ne peut être utilisé pour la couverture de dépenses communales (article 2 du règlement intercommunal et loi vaudoise) ou de frais publicitaires relatifs au tourisme (article 2 du règlement intercommunal). Ce qui veut dire que nous ne pouvons même pas utiliser une taxe dédiée au développement touristique pour vanter notre potentiel touristique, quelle ironie.

Alors, tenant compte de la possibilité qu'il n'y a aucune dépense supplémentaire en dehors de la participation sur la taxe, que nous reste-t-il ?



D'après l'article 5 de la Convention relative à la répartition du produit de la taxe : 23% du produit, moins d'un quart du montant de la taxe ! Le reste est reversé au fond selon l'article 6 de la même convention.

Quel est notre droit à l'attribution ? Selon l'article 8 de la même convention, ce montant est calculé en fonction des nuitées enregistrées dans la commune (d'où l'importance de ce 1% !). Autant dire que nous n'aurons pas grand-chose. Alors, concrètement, avons-nous besoin d'adhérer à cette entente ?

- Quitte à mettre en place une taxe de séjour, autant garder la main sur son produit et l'affecter pleinement au développement touristique et culturel de la commune, d'autant que sa perception auprès de Airbnb ne dépend pas de l'Entente intercommunale mais de l'UCV.
- Il faudrait être bien naïf pour croire qu'un événement se tenant à Beaulieu, à l'EPFL ou dans l'Ouest Lausannois aura un impact sur les établissements de restauration palinzards. Seul Aquatis est en mesure de le faire, et encore sa portée est essentiellement sur les Croisettes. A ce titre, les services de livraisons à domicile comme Just Eat ou Smood ont beaucoup plus d'effets pour nos restaurateurs (et à notre avis, une piste à creuser en termes de revenus économiques sur notre commune).
- Enfin, si on tient compte de notre potentiel touristique, nous ferions mieux de le mettre en avant, ne serait-ce que sur le site web de la commune au lieu de renvoyer sur Lausanne Tourisme.

En conclusion, il apparaît clairement que l'adhésion à cette entente intercommunale, non seulement n'apportera rien à notre commune, mais pourrait nous coûter cher et nous faire perdre encore un peu plus d'autonomie notamment au profit de Lausanne. Les conditions de cette entente nous paraissent contraire aux intérêts d'Épalinges.

Le groupe Vert'libéral vous invite donc à rejeter ce préavis en bloc et invite la Municipalité à revenir vers le Conseil avec un projet de taxe de séjour et utilisation de cette taxe entièrement dédiée à notre Commune.

M. Alain Monod, Syndic. Il ne va évidemment pas reprendre tous les arguments développés par Monsieur Bruneau. Certes, nous n'aurons pas beaucoup de poids dans cette communauté par rapport à Lausanne, mais nous en aurons tout autant que l'entier des communes de la couronne lausannoise qui adhèrent. Il rappelle que dans le préavis, il est fait mention que c'était d'abord principalement les communes de l'Ouest lausannois et depuis peu, Belmont a rejoint l'entente touristique. Le Mont va aussi passer cet automne le même préavis à son Conseil. Alors il ne peut pas préjuger de la décision du Mont. Pour tout vous dire, au départ, on était plutôt réticent mais pour d'autres raisons, notamment parce qu'au départ il était fait allusion à la perception possible d'une taxe chez les étudiants pour nous principalement les étudiants de l'école hôtelière qui ne payent pas d'impôts sur la Commune. Or la communauté actuelle s'est cassée les dents sur ce projet là puisqu'on n'a pas de base légale pour aller chercher cette taxe. Est-ce qu'on l'encaisse chez les loueurs, chez le locataire, est-ce qu'ils sont solidaires entre eux, comment fait-on si elle n'est pas payée, etc ? Vous faites mention de l'UCV, bien sûr au départ c'était de dire il appartient à chaque commune d'encaisser la taxe Airbnb mais vous imaginez les frais que ça engendre, les complications administratives que ça engendre pour finalement peu de choses pour notre Commune. Parce que vous avez raison, les rentrées totales 1700 nuitées estimées à trois francs, ça fait en gros



CHF 5'000 et on gardera CHF 1'000 pour des projets touristiques. Là où vous faites erreur aussi, c'est que vous parlez de nuitées à Épalinges. On n'a pas d'hôtel, c'est précisément notre problème, on n'a donc jamais eu de taxe de séjour communale. Sont éligibles des manifestations qui peuvent entraîner effectivement des nuitées dans la région lausannoise. Alors on pense principalement au Festival1066 mais il y en a peut-être d'autres. Alors si vous deviez refuser, ça pose quand même un certain paradoxe. Alors que certains luttent contre cette économie libérale, alors que certaines grandes villes refusent Airbnb, on serait probablement la seule commune de la couronne lausannoise qui ne perçoit pas de taxes auprès des loueurs Airbnb. Ce serait quand même un léger paradoxe.

M. Stéphane Bruneau. Il souhaite reprendre deux choses qui viennent d'être dites. Quand il parle de nuitées, il reprend les termes du préavis puisqu'il assimile Airbnb à des nuitées. Donc ces fameuses nuitées Airbnb sont estimées sur Épalinges à CHF 5'000. Mais il ne voit pas où est le problème de la perception parce que là on nous demande d'établir le taux via un règlement intercommunal, on peut très bien le faire au niveau communal. Mais il est bien précisé dans le préavis que suite à un accord entre l'UCV, le Canton et Airbnb, l'UCV récolte les montants perçus des taxes par Airbnb et les redistribue aux communes, ce qui n'a absolument aucun rapport avec cette entente. Ça ne nous empêche pas fondamentalement de mettre en place un règlement de perception de taxe de séjour qui ne soit pas lié à cette entente et dont l'UCV est en charge de collecter les fonds.

M. Alain Monod, Syndic. Dans le préavis, on parle bien de 63 logements Airbnb pour un total en gros de 1'700 nuitées, une moyenne de 27 nuits par logement, ce qui représente un encaissement total de CHF 5'000, ce n'est pas 5'000 nuitées. Il faut être très clair, Airbnb nous a toujours dit qu'il rentrait en matière que si on a l'ensemble des communes du Canton, pas forcément toutes en même temps. Il y en a déjà qui ont adhéré et en trois mois, les communes qui ont déjà adhéré et qui font l'objet de facturation Airbnb, c'est CHF 250'000 qui ont pu être redistribués à ces communes. Et Airbnb n'aurait jamais accepté des accords commune par commune. C'était le passage obligé, c'est d'abord Airbnb qui encaisse des taxes auprès des loueurs et qui ensuite établit un décompte à l'intention de l'UCV, qui les redistribue en fonction des nuitées. Et on n'aurait jamais pu discuter, nous petite commune, par rapport à l'ensemble de la couronne lausannoise directement avec Airbnb.

La discussion n'est plus demandée, La Présidente passe au vote du préavis 16/2023

Au vote, avec 43 oui, 12 non et 12 abstentions, le préavis 16/2023 est approuvé à une grande majorité.



13. AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DES CROISSETTES – PRÉAVIS N° 17/2023.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, elle rappelle que la commission ad hoc a également émis un vœu :

« Sous réserve de l'acceptation de ce préavis par le Conseil, la commission émet le vœu qu'un projet de connexion de l'église des Croisettes aux panneaux solaires de la maison de paroisse soit proposé au plus tôt par la Municipalité afin d'optimiser l'utilisation propre de l'énergie solaire produite et de diminuer les charges d'électricité de l'église, notamment celles liées au chauffage à l'électricité. »

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Roland Perrin, Municipal. Il vous prie de l'excuser pour une erreur faite au premier chapitre, objet du préavis. Vous voyez un montant de CHF 160'000 est indiqué alors qu'il aurait dû reporter les CHF 215'000 qui ont été calculés après coup du devis final. Il faut juste savoir qu'au niveau des crédits d'investissements, c'est un calcul très grossier qui a été fait. Et si on dépasse ce montant de CHF 215'000, c'est que sont venus se rajouter des travaux qui n'étaient pas prévus au départ, travaux pour d'autres services comme par exemple la pose des deux tubes supplémentaires ou la pose d'un collecteur d'eaux usées.

M. Félix Schmidt. Comme nous l'avons soulevé tout à l'heure, les Vert'libéraux sont inquiets de l'évolution explosive de l'endettement communal. Un endettement excessif revient à faire payer nos dépenses actuelles par les générations futures. Nous devons être particulièrement attentifs à ce sujet à une époque où les intérêts sont à la hausse, après une période extraordinairement favorable.

Pour éviter l'explosion de l'endettement, il s'agit donc de mettre des priorités, de repousser ce qui peut l'être, de faire simple avec les moyens du bord et avec une certaine sobriété. Certaines dépenses ou certains investissements sont indispensables, tels ceux pour les écoles. D'autres le sont moins, tel que celui proposé ici. En effet l'amélioration des aménagements extérieurs de l'Eglise est un investissement ni urgent, ni indispensable.

Par ailleurs, la solution proposée de l'éclairage du bâtiment par en-dessous, qui conduit à éclairer le ciel, soit à créer une pollution lumineuse néfaste pour les oiseaux et les insectes, ne paraît pas entièrement résolue ni satisfaisante en l'état.

Certains diront que c'est un investissement minime. Je leur rappellerai que CHF 215'000, c'est quand-même long à gagner.

Les Vert'libéraux vous proposent donc, dans cet esprit de sobriété et de priorisation, de renoncer pour l'instant à cet investissement et donc de rejeter cette demande. Le remplacement



des luminaires trop gourmands en énergie devra si nécessaire se faire dans le cadre du budget courant ou du suivant.

M. Laurent Balsiger. Tout d'abord il déclare ses intérêts puisqu'il est Président de l'Assemblée de la Paroisse la Sallaz/les Croisettes, tout en précisant que ce n'est pas à ce titre qu'il fait cette intervention ce soir. Il profite de cette prise de parole pour remercier la Municipalité pour le soin qu'elle apporte à l'entretien et l'amélioration de ce lieu de culte de notre paroisse et également lieu phare de notre Commune très apprécié des habitants et visiteurs. Il remercie également la commission ad hoc et son président Jean-Pierre Michaud pour leur travail, ainsi que la commission des finances, puisque c'est leur travail et rapports qui l'ont mis sur la piste de la proposition qu'il va vous faire. Dans le préavis, il est mentionné que « L'accès nord ainsi que le pourtour de l'église seraient toutefois réfectionnés avec une technique de gravillonnage (avec des gravillons gris) après les fouilles de raccordement au bâtiment. ». Cela représente une surface d'environ 680 m². Cette réfection coûte CHF 53'000, ce qui lui a été confirmé par le Municipal Roland Perrin en charge du dossier. Lorsqu'il était ingénieur de la Ville de Pully, nous avons employé du gravillon gris sur le sentier des rives du lac. Par expérience, c'est beaucoup plus fragile et friable que de l'enrobé et se désagrège relativement rapidement, ce qui n'est pas pratique pour les personnes à mobilité réduite. Or, ce chemin est très utilisé par des personnes âgées et poussettes et garantir une surface plane à moyen terme avec du gravillon gris lui semble hasardeux. Comme l'enrobé actuel est encore en bon état, il proposerait de renoncer à ce changement et de laisser l'enrobé actuel, quitte à changer plus tard une fois l'enrobé en bout de vie. A la place de cet investissement pour la réfection du chemin, il proposerait de faire les WC dans l'église. Là aussi, avec le nombre de personnes âgées et de familles qui fréquentent ce lieu, c'est de plus en plus nécessaire. Il trouve donc dommage de s'arrêter à mi-chemin avec juste un collecteur posé sans l'installation de WC. Toutefois, suite à divers échanges tant avec le Président de la commission que le Municipal Perrin, il est bien conscient que la réalisation de WC n'est pas encore un projet abouti et nécessite un processus séparé. Aussi, pour aller de l'avant avec ce qui est un bon projet pour ce lieu phare de notre commune qu'est l'Église des Croisettes, il propose l'amendement suivant du premier point des conclusions du préavis, soit :

« d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 162'000 TTC (donc 215'000.- moins 53'000) destiné aux aménagements extérieurs de l'Église des Croisettes. »

Par ailleurs, il émet le **vœu** qu'un WC soit installé rapidement dans ce lieu fréquenté de notre Commune.

Il remercie de votre attention et de votre soutien à cet amendement qui permet à la fois des économies à notre Commune et maintien un accès de qualité aux personnes à mobilité réduite à ce lieu hautement apprécié et fréquenté, notamment par des personnes à mobilité réduite.

Mme Marisa Dürst aimerait revenir sur le point concernant l'éclairage, point qui a été soulevé par M. Schmidt. Elle aimerait savoir jusqu'à quelle heure vous comptez laisser l'éclairage allumé le soir ? En lisant votre rapport, vous dites que cet éclairage a été sagement réfléchi et qu'a priori cela devrait limiter la pollution lumineuse. Il y a deux



discours finalement qui se contredisent, est-ce que vous pouvez nous éclairer par rapport à cette question ?

M. Roland Perrin, Municipal. Concernant l'éclairage, jusqu'à l'heure qu'on veut puisqu'on mettra une horloge ou un dispositif qui permettra de régler l'éclairage comme on l'entend, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Concernant la pollution lumineuse, il l'a expliqué en commission, il y a des caches qui sont à l'intérieur du système d'éclairage et qui permettent de n'éclairer que la structure de l'église. Et normalement il ne devrait pas y avoir d'éclairage qui passe ni de côté ni au-dessus de l'église et c'est apparemment très performant. On a fait des essais et cela fonctionne vraiment très bien. Concernant la suppression de la réfection des revêtements d'accès proposée par Monsieur Balsiger, la Municipalité peut s'accommoder de cette réduction du devis et de ne pas faire ces travaux-là.

M. Maurice Mischler, Municipal. Effectivement, il est prévu de faire des toilettes mais une fois que les écoulements seront faits. C'est relativement exigü donc il faut faire une petite analyse et également discuter des toilettes du cimetière et ainsi faire quelque chose de global par rapport à tout cela.

La discussion n'est plus demandée. La Présidente passe au vote l'amendement de M. Laurent Balsiger soit :

« d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 162'000 TTC (donc 215'000.- moins 53'000) destiné aux aménagements extérieurs de l'Église des Croisettes. »

Au vote, avec 53 oui, 11 non et 6 abstentions, l'amendement est approuvé à une large majorité.

La Présidente passe au vote du préavis 17/2023 amendé.

Au vote, avec 53 oui, 13 non et 2 abstentions, le préavis 17/2023 amendé est approuvé à une large majorité.

14. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AUX INTERPELLATIONS DÉPOSÉES PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NOÉMIE NEUMANN DONEGANI « TAUX D'ABSENTÉISME DU PERSONNEL COMMUNAL SELON LE RAPPORT DE GESTION 2022 » ET DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST « UN TAUX D'ABSENTÉISME DU PERSONNEL COMMUNAL QUI PRÉOCCUPE ».

La Présidente demande à Mme la Conseillère Noémie Neumann Donegani si elle est satisfaite de la réponse ?



Mme Noémie Neumann Donegani. Elle remercie la Municipalité pour sa réponse. Alors peut-être qu'elle s'est mal exprimée mais il lui manque tout de même encore certains compléments d'information. D'une part, vous parlez que Mobatime prend maintenant plus de personnes, initialement c'était 40 personnes et maintenant c'est plus mais ce n'est toujours pas l'entier des collaborateurs, est-ce qu'on peut savoir pourquoi ? Ensuite, vous parlez aussi du responsable chargé de mettre en place le concept de santé et de sécurité. Elle aimerait savoir s'il est formé et coaché parce que par rapport à ce qu'elle a vécu, elle sait que souvent les chefs de service ont les compétences professionnelles mais parfois pas les compétences pour gérer une équipe. Ce n'est pas évident parce que souvent ils sont devenus chef de service par ancienneté, donc souvent ce sont des anciens collègues qu'ils doivent gérer et ce n'est pas toujours évident. Ensuite, quand vous parlez d'absence de longue durée, à partir de quand il n'a pas été possible initialement de donner les chiffres corrects à la Cogest ?

Elle ne souhaite pas déposer de résolution.

M. Alain Monod, Syndic. Cela fait évidemment beaucoup de questions. Il espère qu'il se rappellera de toutes. Effectivement, il a trop fait confiance à ce que nous a communiqué Mobatime. Les chiffres transmis à la Cogest 2022-2023 concernaient principalement 46 personnes. Et puis malheureusement il y a eu trois absences dites de longue durée et ça évidemment fausse un petit peu cette statistique. Comme il l'a dit, c'est son rôle, il a passé deux jours à examiner au cas par cas les contrats de durée déterminée, les contrats de durée indéterminée pour arriver à un résultat qui n'est peut-être pas une science exacte mais au moins qui se rapproche plus de la réalité. Et puis vous demandiez pourquoi Mobatime pour le moment, ne concernait que quarante-six personnes. Vous avez reporté l'analyse de la réponse à l'interpellation de Monsieur Koch, interpellation au nom de la commission de gestion, dans la mesure où Monsieur Koch aurait pu nous dire s'il était content ou pas de la réponse. Et si vous aviez pris connaissance de cette réponse, vous verriez qu'on donne un certain nombre d'explications s'agissant de la gestion du temps de travail. L'idée à terme, effectivement, c'est d'intégrer le plus de personnes possibles à Mobatime. Mais pour le moment, on se contente des services administratifs. Il y a des services où ce sera très difficile, il pense par exemple aux aides concierges ou aux concierges et d'autres activités pour lesquelles Mobatime ne rentre pas en ligne de compte. Ensuite, vous avez posé la question à propos de la formation des chefs de service. Dans la réponse qui a été faite à Monsieur Dürst, il est dit qu'il y a des formations qui vont être mises sur pied tant pour les Municipaux que pour les chefs de service. Ensuite, il considère qu'une absence de longue durée c'est 30 jours. A partir de 30 jours, on se pose la question du remplacement de la personne absente.

La Présidente demande maintenant à M. Erich Dürst s'il est satisfait de la réponse.

M. Erich Dürst. A son tour de remercier la Municipalité pour la réponse à son interpellation sur ce même sujet. Cette réponse apporte un certain nombre de réponses à des interrogations tout à fait légitimes de notre Conseil. Et elle donne un certain nombre d'éléments et d'intentions de la Municipalité pour la suite. Tout au plus, on aurait pu espérer une



présentation des chiffres peut-être un peu plus claire, éventuellement sous forme de tableau pour savoir exactement les pourcentages, à quelle partie du personnel communal ils se rapportent. Il trouve que peut-être au niveau de la lecture, c'est parfois un peu complexe, mais c'est juste un détail formel. Maintenant, il y a plusieurs pistes qui sont annoncées, soit déjà en œuvre, soit en train de l'être. On parle de la personne de confiance, du concept de sécurité santé au travail, le coaching pour les cadres, y compris les Municipaux, plus quelques autres points. Il pense que c'est important pour notre conseil de savoir ce qui en est.

Il aimerait donc ce soir inviter la Cogest à porter une attention particulière à ces points-là dans le cadre de ses travaux, donc il remet le bébé à la Cogest. Merci beaucoup à nos collègues de se pencher sur ces points là pour l'année 2023.

Mme Muriel Cuendet Schmidt. Dans la réponse à l'interpellation, il est indiqué qu'une des mesures qui va être prise est de faire recours à une personne de confiance externe, ce qui est une très bonne chose. Et vous citez d'ailleurs un postulat qu'elle avait déposé qui demandait la même chose et son interrogation porte sur le fait que ce postulat a déjà été déposé il y a deux ans. Il n'est pas particulièrement difficile de trouver ce type de collaboration. Il y a beaucoup d'offres actuellement sur le marché de personnes de confiance. Elle s'interrogeait sur ce délai de deux ans pour une question qui, pour le personnel communal, est extrêmement importante.

M. Alain Monod, Syndic répond que cela n'est pas si facile. Une offre de leur assureur perte de gain/maladie leur a été faite mais cette offre n'était pas satisfaisante. Comme mentionné dans la réponse, la Municipalité va se concentrer sur cette personne de confiance.

M. Laurent Balsiger. Merci à la Municipalité pour sa réponse la plus claire possible et la plus transparente possible. Néanmoins, reste que la situation est très critique, le taux d'absentéisme est préoccupant et nous sommes quand même très préoccupés par la situation du personnel communal. Certes, des mesures sont proposées, il pense qu'il y aura lieu de réfléchir encore à d'autres mesures. Alors il est vrai que l'absentéisme a augmenté aussi depuis le Covid et il entend autour de lui différentes PME qui finalement subissent des hausses importantes du coût de l'assurance et certaines voient des contrats résiliés pour des taux d'absentéisme plus faibles que celui-là. Il voulait savoir ce qu'il en était au niveau de notre Commune ; est-ce que finalement ces taux d'absentéisme très importants ont des conséquences sur nos assurances ?

M. Alain Monod, Syndic répond que notre assurance perte de gains maladie s'est approchée de nous pour une augmentation assez conséquente. La première réflexion a été de dire qu'il fallait juguler cette augmentation par une augmentation du délai d'attente finalement d'un montant d'un mois supplémentaire à charge de l'employeur, donc de la Commune. Mais à partir de là et de manière transparente, c'est d'ailleurs probablement un des seuls contrats d'assurance sur la Commune où on est concerné par un appel d'offres marché public. On a lancé un appel d'offres marché public et on a eu seulement deux offres, dont une qui allait clairement dans le sens : « on dépose pour déposer ». Il a pratiqué ce domaine pendant 47 ans, donc il connaît la musique. « On dépose pour déposer », signifie une offre complètement alibi. Et la seule offre recevable était celle de notre assureur sortant, qui a renouvelé le contrat à des



conditions financières relativement raisonnables par rapport à la sinistralité. La sinistralité, c'est le rapport entre les primes encaissées et les sinistres payés. Et puis, certains pensent qu'aussi longtemps que l'assureur n'a pas payé 100%, soit l'entier des primes, ils restent gagnants. Ce n'est pas tout à fait ça, parce que aussi des frais, indépendamment des prestations payées. Mais on peut considérer que l'offre qui a été faite par l'assureur sortant était raisonnable, on était en marché public et on a adhéré à cette nouvelle offre. Il n'a plus les chiffres exacts en tête mais ça restait raisonnable. Maintenant, adviennne que pourra, on verra la suite des opérations.

15. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE GABRIELLE GAROFLID « BIODIVERSITÉ DU SECTEUR DE FLORIMONT »

La Présidente demande à M. Mme la Conseillère Gabrielle Garoflid si elle est satisfaite de la réponse ? Ce n'est pas le cas.

Mme Gabrielle Garoflid. Tout d'abord merci pour vos réponses même si vous utilisez à plusieurs reprises le terme étonné de cette interpellation, on sent bien que c'est plutôt le terme agacé qui aurait mieux convenu. Dans la partie développement, vous nous assurez sur votre considération et votre connaissance de ce qu'est la biodiversité et de ce qui la menace. Vous reconnaissez qu'elle est en grave danger. On est content, mais pas longtemps. Dans vos réponses, ce n'est plus que LAT, PALM, PDCom, DGTL conforme. Bref, la biodiversité se contentera d'une zone de verdure, qui comme vous l'écrivez, pourrait être un potager commun. Elle voit déjà tous les leurres qui seront mis en place pour chasser les oiseaux de ces potagers, tout comme elle voit les chats profiter de la faune le long du ruisseau et des parents exiger une pelouse exempte d'abeilles. Voilà pour la sauvegarde de la biodiversité, que ce soit à Épalinges ou ailleurs. Pour finir, elle profite de ce micro pour demander à toutes les personnes qui veulent tenter de sauver ce qui reste de la biodiversité à Épalinges de bien vouloir prendre contact avec elle.

Elle ne souhaite pas déposer de résolution.

16. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR LA COMMISSION DE GESTION 2022 « MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE SAISIE DES HEURES ».

Point retiré.



17. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « POUR UNE VISION AMBITIEUSE DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE LA DIVERSITÉ DE L'EMPLOI À ÉPALINGES » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion sur le fond.

M. Julian Pidoux. Tout d'abord, il encourage à soutenir ce postulat et le tour d'horizon qu'il demande. Il était d'ailleurs content de voir naître des considérations économiques sur des parcelles potentielles qui existent encore dans le supplément relatif à l'urbanisation du journal Palinzard. C'est exactement ce que ce postulat demande. C'est aujourd'hui, dans les grandes manœuvres que notre Commune connaît, qui sont centrées sur le logement et la mobilité, de ne pas oublier le potentiel économique que notre Commune peut avoir. La commission d'urbanisme en a déjà esquissé plusieurs pistes. On en retrouve certaines dans ce supplément très didactique. Et il semble que c'est aujourd'hui le moment opportun de se poser ces questions, qu'elles puissent être intégrées et de connaître ce qui serait bénéfique pour Épalinges. De définir quel serait le potentiel contributif des Palinzards et l'intégrer au grand changement que notre Commune connaît aujourd'hui. Cela paraît comme ça un peu cliché, mais dans cette ornière de cité dortoir, le fait d'avoir une approche aussi centrée sur l'emploi et puis tant que faire se peut d'avoir certaines rentrées économiques. Donc il s'agit de se poser les bonnes questions, de saisir les opportunités et entamer les procédures qui certaines sont longues pour pouvoir voir naître des projets.

M. Stéphane Bruneau. Après plus d'une décade à développer la Commune par des plans de quartiers destinés quasi uniquement au logement, le prochain défi de notre Commune est son développement économique, si nous ne voulons pas qu'Épalinges ne soit qu'une cité dortoir de l'agglomération lausannoise.

Comme l'a fait remarquer notre collègue, M. le Conseiller Sprunger lors de l'acceptation des comptes, la grande majorité de nos recettes provient de l'impôt sur les personnes physiques. Ce qui nous rend complètement dépendant de la fortune de nos concitoyens, l'impôt sur les personnes morales étant relativement faible.

Cependant, il ne reflète pas complètement la situation économique de la Commune puisque les actifs se déclarant comme entreprises indépendantes entrent dans le champ de l'impôt sur les personnes physiques et non morales. Il est alors nécessaire, dans le cadre du rapport qui serait réalisé de bien prendre en compte cet aspect dans l'état des lieux du tissu économique. Après avoir travaillé au futur urbanistique de notre Commune, il est temps maintenant de s'atteler au futur économique, surtout à la vue des dépenses qui s'accumulent. Par conséquent, le groupe Vert'libéral vous encourage à soutenir la prise en considération du présent postulat.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.



Au vote, avec 51 oui, 9 non et 8 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

**18. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE
FABIENNE BRIDE « DÉTECTION ET SOUTIEN DES ENFANTS-AIDANTS,
SENSIBILISATION À CETTE PROBLÉMATIQUE AUX PROFESSIONNELS
DU PARASCOLAIRE ET À LA POPULATION » – PRISE EN
CONSIDÉRATION.**

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion sur le fond.

Mme Fabienne Bride. Comme vous l'avez certainement lu dans le postulat, 8% des proches aidants sont des mineurs. Ils sont désormais identifiés comme enfants aidants ou jeunes aidants. Ces enfants et ces jeunes sont confrontés à des tâches qui ne sont pas de leur âge en raison d'une maladie grave d'un parent ou des parents, physiques ou psychiques. Et cette situation est encore plus difficile dans les familles monoparentales. Ces enfants sont amenés à porter assistance à leurs parents pour des tâches comme la planification des médicaments, des rendez-vous de médecins, pour s'habiller, manger, parfois même se laver, ils doivent souvent se charger des courses, des tâches ménagères et administratives et encore s'occuper de leur fratrie. Ces enfants vivent souvent seuls cette situation, avec des angoisses du futur, des peurs de mal faire, de pas être à la hauteur. Ils sont souvent en échec scolaire, ils ne participent en général pas aux activités de leur âge et n'ont pas de copains. Ils développent une hyper vigilance et une trop grande maturité. A l'âge adulte, ils vont souvent développer des troubles psycho- affectifs, de l'anxiété, de la culpabilité et une mauvaise estime de soi qui sera vraiment en lien qu'avec le fait d'aider et pas et pas pour eux-mêmes ou pour leur propre estime d'eux-mêmes. Et beaucoup risquent de sombrer dans la dépression, le burn out à l'âge adulte, ce qui en fait donc un enjeu de santé publique. Au cours de ses recherches pour ce postulat, elle a contacté deux associations, la Fondation As'trame à Lausanne et l'Association Enfants Aidants à Genève. Ces associations ont mis sur pied des formations de sensibilisation à cette problématique ou des conférences, des suivis thérapeutiques individuels ou en groupe pour les enfants et des activités pour favoriser les rencontres sociales de ces mineurs. Elles sont aussi disponibles pour répondre aux questionnements des professionnels de l'enfance. Donc ces associations seraient à même, si la Commune le choisit, d'assister cette tâche de soutien des enfants aidants. Ce postulat demande aussi que les enfants que les familles dont ces enfants sont issus puissent également obtenir du soutien. Car c'est vraiment que dans ce cas que l'enfant pourra souffler et vivre sa vie d'enfant et se sentir soulagé. Et pour terminer, ce postulat demande encore que la commune d'Épalinges participe au financement de ces prestations pour ces associations. Plusieurs communes de la région ou des alentours utilisent déjà les prestations de ces associations. Concernant la Fondation As'Trame, il y a plusieurs possibilités de financement. Certaines communes s'engagent à prendre en charge la différence entre les coûts réels des prestations et les montants facturés aux familles ou d'autres communes payent un forfait. Pour information, la prise en charge d'un enfant par As'Trame



coûte CHF 2000.- à 2'600.- par an. Elle ne sait pas la déduction qui sera faite du montant facturé aux familles parce que cela dépend de voilà des finances de la famille.

Suite à ces informations, elle espère que vous voterez en faveur de la prise en considération de ce postulat et elle vous remercie de votre attention.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 44 oui, 11 non et 13 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

19. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

Mme Muriel Cuendet Schmidt. Le 19 juin dernier, le Département cantonal de l'enseignement a informé les structures parascolaires et les communes, qu'il stoppait dès à présent le financement du personnel supplémentaire nécessaire à l'intégration des enfants en situation de handicap en âge scolaire durant les périodes de vacances. Cette décision, prise de manière unilatérale et sans concertation des milieux concernés (associations de défense de personnes en situation de handicap, de proches aidants, des réseaux d'accueil de jour notamment), risque de provoquer d'importantes difficultés pour les familles et les structures d'accueil parascolaire. En effet, à ce jour, aucune information n'a été transmise sur qui allait payer la facture. Est-ce que ce sera les structures d'accueil, les familles ou les communes ? Donc cette situation va engendrer une inégalité de traitement qui sera particulièrement injuste pour des familles qui assument déjà des contraintes financières très importantes liées à l'éducation d'un enfant en situation de handicap qui implique très souvent la cessation d'une activité d'un des deux parents pour pouvoir justement être proche de son enfant en situation de handicap. De plus, ces familles sont sujettes à une très forte charge mentale toujours liée à cette situation. De plus, cette décision, elle va à l'encontre de la Constitution vaudoise qui prévoit dans son article soixante et un que les cantons et les communes prennent en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées et de leurs familles à l'aide de mesures assurant notamment leur autonomie, leur intégration sociale et scolaire ainsi que leur épanouissement dans le cadre familial. Vu que la Constitution vaudoise prévoit que : « le Canton et les communes prennent en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées et de leurs familles à l'aide de mesures assurant notamment leur autonomie, leur intégration sociale et scolaire ainsi que leur épanouissement dans le cadre familial » (art. 61 Cst-VD), elle souhaite poser les questions suivantes :

1. Combien « d'enfants à besoins particuliers » fréquentent actuellement des structures d'accueil de jour de notre Commune ?
2. Quelle est la position de la Commune face à cette décision ?
3. Quelles actions sont entreprises par la Commune en faveur des familles concernées, des réseaux, des structures parascolaires, du Canton ?



4. À combien s'élèverait le montant à charge de la commune en cas de prise en charge de ce dernier ?

Elle demande une réponse écrite de la Municipalité en cas d'acceptation de son postulat.

La Présidente demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

20. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

M. Stéphane Bruneau. Il y a maintenant un an, le Conseil communal votait le nouveau PDCom. Suite à sa transmission au Canton pour validation, celui-ci est entré en vigueur le 5 juillet de cette année.

Cependant, le Conseil d'État a émis des réserves sur celui-ci, attesté par deux magnifiques tampons sur chacun des cahiers. Sa question est très simple, la Municipalité peut-elle nous expliquer quelles sont ces réserves ?

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond que le Conseil d'État émet des réserves car nous n'avons pas été assez sévères dans le redimensionnement de la zone réservée, à savoir que nous allons essayer de garder les zones de verdure plutôt que des zones agricoles, ce que le Canton ne veut pas. Nous avons aussi essayé de ne pas analyser tous les terrains qui ne sont pas de 2'500 ou 2'501 mètres et le Canton estime qu'on aurait pu faire mieux. Mais il s'agit d'une réserve qui va intervenir au moment du PACom.

M. Julian Pidoux a deux questions pour la Municipalité. La commission fédérale pour l'électricité a publié le 5 septembre dernier les prix de l'électricité pour la partie réglementée du marché. Résultat, en Suisse, les factures en 2024 seront en moyenne 18% plus élevées que celles de cette année. Pour un ménage moyen qui paie actuellement CHF 1224.- par an, l'augmentation s'élèvera environ à CHF 222.-. A Épalinges, cette hausse atteindrait 15%, soit l'une des augmentations les plus élevées du Canton. En novembre 2022 déjà, face aux augmentations annoncées de l'électricité et du gaz pour 2023, un postulat était déposé proposant de créer un fonds d'aide au coût de l'énergie, notamment pour soutenir les ménages Palinzards les plus fragiles financièrement. Avec les perspectives peu réjouissantes de hausse des tarifs pour l'an prochain, il semble désormais d'autant plus urgent d'agir. Sa question est donc la suivante :

- Quand le Conseil communal peut-il espérer voir une proposition de la Municipalité au postulat qui était intitulé « Pour la création d'un fonds d'aide d'urgence au coût de l'énergie. » ?

Sa deuxième question concerne les mesures du trafic au chemin du Ruisseau Martin et du Bois-de-Ban. Dans le courant du mois de juin dernier, des dispositifs au sol destinés à la



mesure de la fréquence du trafic ont été placés sur les chemins du Ruisseau Martin et du Bois-de-Ban notamment. Ses questions sont les suivantes :

- Quand ces mesures ont-elles débuté et quand se sont-elles terminées ? Dans quel but ces mesures trafic ont-elles été réalisées et quelles conditions doivent être réunies pour que de tels relevés puissent être ensuite exploitables ?

Il remercie la Municipalité pour ses réponses.

Mme Chantal Good, Municipale. En ce qui concerne l'énergie, il n'est pas si simple de répondre pour des raisons de confidentialité et de protection des données personnelles. Mais elle informe que la réponse sera circonstanciée et qu'elle sera prête pour le Conseil communal de décembre.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Concernant ces mesures, elle précise qu'elles n'ont pas été demandées par la Municipalité, qui ne sait pas quand elles ont été faites, par qui elles ont été faites et pour qui. Probablement proviennent-elles du promoteur du quartier Bois-de-Ban ? Ce n'est pas nous qui les avons demandées. Donc on ne peut pas dire non plus à quoi elles vont servir, ni quand elles ont eu lieu.

M. Julian Pidoux. Peut-on poser des dispositifs sur le territoire communal sans autorisation ? Donc s'il veut mesurer le trafic avec des dispositifs, peut-il occuper l'espace public sans demander d'autorisation ?

M. Roland Perrin, Municipal répond qu'en principe, il y a une demande qui est faite. M. Meldem, qui s'occupe en principe de tout ça est en vacances. La réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

M. Guillaume Morand. Il prend la parole en ce qui concerne le 1066 Festival, car on est vraiment dans la dernière ligne droite. Pour nous, c'est une année particulière parce que ça fait exactement dix ans qu'on a commencé l'aventure du 1066. C'était en 2013, il y a eu neuf éditions car durant deux années, le festival n'a pas eu lieu. Neuf éditions, c'est aussi quelque chose de symbolique pour nous parce qu'on a ainsi dépassé les huit années qu'avaient duré le festival folk d'Épalinges de 1974 à 1981. Ce festival avait été fondé par Géo Voumard, qui travaillait à la radio et qui s'occupait de l'orchestre de la radio. Il avait lui-même participé à la conception de cette salle au niveau de l'acoustique qui est toujours aussi bonne. Madame la Municipale Crottaz nous avait rappelé après l'édition de l'année passée que l'édition 2022 avait été quand même assez mauvaise. Ceci pour diverses raisons qu'il ne veut pas évoquer ici. C'est fait. Donc cette année, c'est un peu l'année test où ça passe ou ça casse. Et c'est sûr que ça sera une année où on ne pourra pas se permettre de nouveau de faire des pertes comme on l'a fait l'année passée, qui se sont élevées à peu près à CHF 25'000.-. On pense toujours que le challenge est possible même si on est dans une petite salle, que beaucoup de coûts ont augmenté, comme le coût des cachets des artistes, mais on pense que c'est toujours possible. En fait, ça dépend énormément du public, donc en partie de vous. Il souhaite remercier la Municipalité et tout le Conseil pour les soutiens des CHF 30'000.- et des CHF 10'000.- de garantie de déficit. Il profite de cet anniversaire des dix ans pour remercier tous les services



de la Commune qui participent activement au bon déroulement du festival. Il pense au service de la police, à la Bourse, à tous les bénévoles qui sont dans cette salle, comme Fabienne, comme d'autres qui sont venus, des municipaux ou des conseillers. Si vous voulez aider le festival, c'est encore possible. Déjà, si vous pouvez venir, c'est évidemment la meilleure aide que vous puissiez nous amener. Si vous pouvez inviter ou faire penser à des amis de venir à Épalinges, qu'ils soient de la Commune ou d'ailleurs. Au niveau des ventes, on n'est pas encore au top mais on vend plus que l'année passée et ça va être deux soirées supers. Donc c'est un message positif. Essayez de venir et si vous ne pouvez pas passer la soirée, essayez de passer un moment, de voir vos amis et d'avoir du bon temps.

Il a une petite demande à Mme Crottaz. On avait évoqué l'année passée de porter l'aide de la Commune à CHF 40'000.- plus CHF 10'000.- de garantie de déficit. Est-ce quelque chose d'envisageable ? Il n'a pas besoin d'une réponse tout de suite. Il faut voir aussi quelle place vous pensez que le Festival 1066 tient dans la Commune ? On a toujours eu une très bonne réputation dans tout le milieu de la musique en Suisse romande. On a un festival qui est apprécié des médias. Est-ce que c'est possible d'augmenter cette aide de CHF 40'000.- à CHF 50'000.- avec la garantie de déficit ? Autrement, faites de la pub autour de vous et surtout passez vendredi et samedi pour prendre du bon temps et rigoler et invitez vos amis.

La Présidente a un divers, c'est de noter dans vos agendas la prochaine formation qui aura lieu le mercredi 6 mars 2024 à dix-neuf heures à la Salle des spectacles. Comme vous êtes friands d'informations, c'est une séance sur l'aménagement du territoire, donnée spécialement par la DGTL pour les conseillers communaux. Nous vous attendons nombreux, une convocation sera envoyée ultérieurement.

La Présidente remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 07 novembre 2023 à 19h30 à la salle des spectacles et souhaite à tous un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 22h16

Épalinges, le 23 octobre 2025.

La Présidente :

Anne-Marie Fischer



La Secrétaire :

Fabienne Gheza